

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.03.02 Convocation du 21.03.02

Compte rendu affiché 2 avril 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : I. DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Modification du Tableau  
des Effectifs.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	28

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

**Absents représentés :** M. CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme MARMONIER par Mme WYMAN - Mme ZUILLI par Mme GLATARD - Mme DURAND par Mme BOUHEY - Mme LABASOR par M. BELLOT.

**Absent excusé :** M. FERNANDES.

Madame l'Adjointe déléguée explique qu'un agent technique peut bénéficier, après avis favorable de la C.A.P. du Centre de gestion (catégorie C) d'une promotion de grade.

Elle propose de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune, en supprimant un poste d'agent technique et en créant un poste d'agent technique qualifié.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, (partie réglementaire)
- Vu l'avis favorable des instances paritaires consultées,
- Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel de la commune comme suit :

SUPPRESSION GRADE	CREATION GRADE	IB début	IM fin
Agent Technique	Agent Technique Qualifié		

- Dit que ces mesures prennent effet au 1<sup>er</sup> avril 2002,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.
- Précise que les dépenses relatives au financement de ces postes sont prévues à l'article 64111, fonction 321 du budget communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 28 Mars 2002  
Pour copie conforme,  
Le MAIRE,

LE MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire,

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 10 avril 2002

- de la publication le 11 avril 2002

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 10 avril 2002